

Actes infirmiers de bloc opératoire

Compétences visées

- Connaître et faire respecter les limites de compétence au bloc opératoire.
- Connaître sa responsabilité en tant qu'IDE au bloc opératoire.
- Savoir analyser les situations de responsabilité et mettre en œuvre les mesures préventives.



EN RÉSUMÉ

La réglementation permet aux IDE ayant une expérience suffisante au bloc, de réaliser l'ensemble des actes infirmiers au bloc opératoire sous réserve de suivre, avant le 31 décembre 2031, une formation de 21H, dont 2H intitulées « Champ de compétence pour l'infirmier autorisé ».

La formation proposée traite de cette partie. Elle décrit à la fois les compétences réglementaires actuelles des différents intervenants au bloc mais également les principes et les situations de responsabilité en cas d'incident opératoire.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.

Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.

Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.

Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Infirmières diplômées d'Etat exerçant au bloc opératoire.

Prérequis : remplir les conditions d'ancienneté fixées par la réglementation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les compétences règlementaires au bloc opératoire.

Savoir analyser et traiter les situations les plus fréquentes de glissement de tâche.

Connaître les principes de la responsabilité des soignants et de la répartition de la responsabilité au sein d'une équipe.

Savoir analyser les situations de responsabilité et mettre en œuvre les mesures préventives.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques, étude de cas.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- L'évolution réglementaire au bloc opératoire.
- Analyse d'exemples issus de la jurisprudence.
- Statistiques sur la responsabilité professionnelle des soignants.
- Présentation des accidents au bloc opératoire.
- Apprendre à distinguer les différentes responsabilités.
- Les principes de la responsabilité.

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé.

LIEU DE FORMATION

Obligatoirement en école d'IBODE.

DURÉE

2 H

TARIF

700 € TTC la formation.



DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRECIATION

Questionnaire à l'issue de la formation.
Questionnaire à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

POUR CONSULTER NOTRE CATALOGUE

RENDEZ-VOUS SUR :

<https://www.macsfr/nos-produits-services/services-et-formations-macsfr/nos-formations>

CONTACTEZ-NOUS

TÉLÉPHONE : 01 71 23 82 00

E-MAIL : interventions-juristes@macsf.fr

N° DRIEETS
11922156192